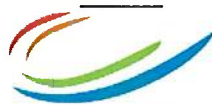


**AR Prefecture**

082-200061257-20221206-12202203-DE  
Reçu le 12/12/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



**TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE**

Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

## **COMITE SYNDICAL**

### **REUNION DU 6 DECEMBRE 2022**

**Date d'envoi de la convocation : 29 novembre 2022**

L'An deux mille vingt-deux et le 6 du mois de décembre (06.12.2022) à 16 heures 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 29 novembre 2022, s'est assemblé en présentiel (salle Gascogne à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

#### **PRESENTS : 14**

M. BAYLET Jean-Michel (Président), DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2<sup>ème</sup> Vice-Présidente), Mme NEGRE Marie-Claude (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire), M. COUSI Vincent (Délégué titulaire) en visioconférence, M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire), M. WEILL Michel (Délégué titulaire)

#### **REPRÉSENTÉS : 3**

M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. QUATRE Christian  
M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET Jean-Michel  
M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme NEGRE Marie-Claude

#### **ABSENTS EXCUSÉS : 3**

M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire)  
Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire)  
M. SALOMON Bernard (3<sup>ème</sup> Vice-Président)

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance **Mme Sophie DELBREIL.**

**DELIBERATION N°12/2022-03**  
**CONVENTIONNEMENT AVEC LES MEMBRES**  
**DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE POUR LA**  
**MISE A DISPOSITION D'UN BOUQUET DE SERVICES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande Publique,  
Vu la délibération du Comité syndical n°02/2022-02 du 1<sup>er</sup> février 2022 autorisant le lancement de marchés publics de services dans le cadre de l'appel à projets France Relance « Transformation Numérique des Collectivités Territoriales »  
Vu la délibération du Comité syndical n°09/2022-02 du 26 septembre 2022 autorisant la signature du marché public de services relatif à l'acquisition, l'hébergement et l'infogérance d'une solution de stockage et de sauvegarde mutualisée ;

---

Pour rappel, l'Etat a mis en place le Plan France Relance mobilisant un fond de 88 millions d'euros à la transformation numérique des collectivités, à travers notamment le dispositif des « guichets territoriaux » pilotés par les préfets de région et de département.

Une enveloppe d'environ 297 000 euros est ainsi consacrée aux collectivités de Tarn-et-Garonne, sur laquelle le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique a réussi à capter la somme de 197 202 euros, pour un montant maximum subventionnable de dépenses éligibles de 365 000 € (soit 54 % de la dépense éligible).

Afin d'être subventionnés par France Relance, ces projets doivent proposer un bouquet de services et s'inscrire dans une réflexion de mutualisation des coûts et des efforts.

Le marché de services relatif à l'acquisition, l'hébergement et l'infogérance d'une solution de stockage et de sauvegarde mutualisée, en cours, correspond à la 1<sup>ère</sup> brique de ce bouquet de services et répond pleinement aux objectifs attendus.

Afin d'en faire bénéficier ses membres, Monsieur le Président présentera aux délégués syndicaux un projet de convention à passer entre le syndicat et ces derniers.

Ce projet de convention fixe les contours du bouquet de services proposé et les grands principes de sa mise à disposition, ainsi que les modalités de participation financière pour chacun des membres qui souhaitera y souscrire.

Ce dispositif conventionnel est soumis à approbation de leurs instances respectives.

---

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention à passer avec les membres du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique relative à la mise à disposition d'un bouquet de services numériques ;

**AR Prefecture**

082-200061257-20221206-12202203-DE  
Reçu le 12/12/2022

- **AUTORISE** le Président à signer cette convention et toutes autres pièces qui seraient nécessaires à la bonne exécution de l'opération ;
- **CHARGE** le Président des formalités nécessaires à la poursuite et à la bonne exécution de l'opération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Préfecture  
le **12 DEC. 2022**

Et de la publication le **13 DEC. 2022**

Fait à Montauban, le 6 décembre 2022

Le Président



**Jean-Michel BAYLET**

Syndicat Mixte  
Tarn-et-Garonne Numérique  
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Guze  
82013 MONTAUBAN cedex  
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z